



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 juin 2016 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernard, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Alain Forestier, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :** M. Thomas Jordi

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de délibération :
Délibération D127 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 18'000.- destiné à une étude de mobilité et d'accessibilité dans le secteur du chemin Lullin/route de Moillebin :
 - Rapport de la commission des finances du 14 octobre 2015.
 - Vote de la délibération.
5. Rapports de commissions concernant le projet de crèche à Troinex :
 - Rapports des commissions « travaux publics et bâtiments » et « jeunesse, social, école »
 - Décision concernant la suite à donner à ce projet.
6. Proposition de motion : Motion M34 du groupe PDC : « *Pour sécuriser la parcelle de la salle communale du côté de la route de Moillebin* ».
7. Propositions individuelles et questions

Nouvellement élu à la Présidence du Conseil municipal, M. Duquesne ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général et au public. Il prie d'excuser l'absence de M. Jordi et prononce l'allocution suivante :

« Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, permettez-moi de vous faire part de mon émotion en prenant dès aujourd'hui la présidence du Conseil municipal et ce pour une année.

Mes premiers mots s'adressent à Annick Deshayes, présidente sortante, à qui j'adresse mes félicitations et mes remerciements pour avoir si bien mené les débats autour de cette table, avec douceur, autorité naturelle et bienveillance.

D'aucuns pourraient prétendre que les Conseillers municipaux ont facilité sa tâche, car eux-mêmes installés en début de législature dans un round d'observation, ils n'auraient que très légèrement "montré les dents" durant cette période ?

Que nenni ! Détrompons-nous, il n'a tout simplement pas été nécessaire de le faire et c'est tant mieux !

De l'extérieur, on pourrait imaginer alors qu'il ne se passe rien de marquant au sein de ce Conseil, que tout le monde dort ou que nous sommes frappés par la torpeur estivale...

Quand on voit le niveau actuel de la Drize, on pourrait même s'entendre dire que son débit est bien plus élevé que celui sur lequel nous comptons pour étancher notre soif de pouvoir.

Je pourrais alors vous parler longtemps et vous dire comment je conçois le pouvoir et la politique à Troinex, mais là n'est pas le sujet !

Je dirais simplement que le résultat des urnes a permis de regrouper, au sein de ce Conseil municipal, des personnalités avec des sensibilités politiques diverses et variées, certes, mais des personnalités qui se sont affirmées au fil des semaines et qui ont montré qu'on arrive à obtenir une unanimité au moment des choix, dès lors que l'on s'écoute, que l'on se respecte et que l'on sait clairement vers quels objectifs communs on veut se diriger.

Je suis très heureux de reprendre cette présidence dans de telles dispositions et je ferai mon possible pour que ce bon esprit et cette cohésion perdurent en tout cas ces 12 prochains mois.

Si je suis aujourd'hui assis à cette place, c'est grâce à vous et à votre confiance dont vous m'avez honoré en m'élisant à cette responsabilité le mois dernier.

Je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour ma famille, qui supporte mon engagement pour la commune avec patience et encouragement, pour vous mes amis du PLR Troinex, avec qui je vis des moments vraiment formidables et pour toi Alain, mon "frère d'armes" comme nous aimons nous qualifier les deux, mon ami depuis 30 ans, qui a dû faire preuve d'un certain acharnement pour me persuader de me lancer en politique et qui en fait m'a permis, durant toutes ces années, de partager ta passion, d'être émerveillé par ton intégrité et ton charisme et d'être touché par ta sensibilité.

Voilà, je suis un Président du délibératif heureux et plutôt fier d'être là. Je vous remercie chaleureusement de m'assister pour poursuivre cet engagement passionnant, main dans la main, pour le bien de notre commune, très prochainement bicentenaire. Mais de cela nous en reparlerons au prochain numéro...

Merci à tous ! »

Applaudissements de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour et, aucune remarque n'étant formulée, passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Démission de M. Alain Forestier de sa fonction de Conseiller municipal :

Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Alain Forestier, datée du 24 mai 2016 et adressée à la Présidente du Conseil municipal de l'époque :

Madame la Présidente,

C'est avec un grand regret que je vous communique ma décision de démissionner de ma charge de Conseiller municipal PLR à Troinex pour la date du 30 septembre 2016.

Après 13 ans passés à la table du Conseil de ma commune, je me vois obligé de réorienter mes priorités pour des raisons personnelles et professionnelles. Mon remplaçant sera M. Alexandre Odier, habitant au 7, chemin Lullin à Troinex. Le Service des votations et élections a été averti (voir ma lettre en copie) et se chargera des démarches administratives à effectuer dans un tel cas. J'ai vécu cette période au service de la commune comme une expérience enrichissante et privilégiée et j'ai vraiment eu beaucoup de plaisir à siéger dans ce Conseil.

Je souhaite annoncer cette décision aux membres du Municipal lors de la séance du mois de juin et je vous remercie pour l'agréable collaboration qui nous a permis de travailler pour le bien de notre chère commune.

J'adresse également mes vœux de succès et de bonheur dans leurs tâches municipales à tous mes collègues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

Alain Forestier, Conseiller municipal PLR

Le Président, surpris comme la plupart des membres du Conseil municipal de cette décision, adresse ses remerciements à M. Forestier et tous ses vœux de succès pour la suite de sa vie professionnelle et familiale. Il relève que ce Conseil aura encore l'occasion de le remercier avant son départ officiel.

De son côté, M. Lavorel, Maire, souligne que la Mairie a reçu une copie de cette lettre et qu'elle a également été très surprise de cette décision, d'autant plus que l'Exécutif se félicitait de l'excellent démarrage de la nouvelle législature. Il remercie sincèrement M. Forestier, qui a fait ses débuts en même temps que Mme Deshayes et lui-même en 2003, pour les 13 années passées autour de cette table et pour son travail et son engagement important en faveur de la commune. Comme l'a relevé le Président, le Conseil et la Mairie auront encore l'occasion de remercier plus concrètement M. Forestier avant son départ en septembre.

Ému, M. Forestier remercie M. Lavorel et le Président de leurs gentilles paroles qui l'ont beaucoup touché. C'est à contrecœur et en raison des circonstances de la vie qu'il quitte ce Conseil, où il a passé 13 années extraordinaires et ce, malgré les mots qu'il a parfois pu avoir avec certains Conseillers municipaux et certaines personnes du public. Il souhaite à tous de continuer avec le plus de bonheur possible dans leur fonction et espère sincèrement que la législature continuera de la même manière qu'elle a commencé, avec une pacification des débats, une grande transparence et une envie de travailler pour le bien de la commune.

Le Président remercie M. Forestier pour ces paroles.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1. Travaux de réfection de la mairie

M. Lavorel informe le Conseil que les travaux de réfection du rez-de-chaussée de la mairie, suite à l'attaque du bancomat qui a eu lieu en décembre dernier, pourront enfin commencer ; en effet, l'assurance a donné son accord pour l'ensemble des devis, avec quelques réserves en ce qui concerne les travaux de serrurerie, de sorte que la commune devra prendre CHF 15'000.- à 20'000.- à sa charge. M. le Maire rappelle que le coût total des travaux se situe aux environs de CHF 350'000.- et que les comptes 2015 prévoyaient une provision de CHF 70'000.- destinée à financer les travaux non remboursés par les assurances. Certains travaux préparatoires commenceront prochainement, mais l'essentiel des réfections aura lieu entre les mois d'août et septembre, lorsque les cloisons en métal et en verre auront été fabriquées (il faut compter 5 à 6 semaines de fabrication).

M. Lavorel signale également qu'à l'occasion de ces travaux, un système de carte de crédit et d'encaissement informatisé, coûtant environ CHF 14'000.- et financé au moyen de la provision des travaux, sera également mis en place entre août et septembre ; il s'agit d'une amélioration qui réponde

aux nombreuses demandes de paiement par carte.

2. Sortie dangereuse d'un passage pour piétons à la route de Troinex, près du giratoire avec la route de Drize

M. Lavorel donne lecture d'un extrait de la réponse que M. Niederhauser a reçue par e-mail de la part de la Direction générale de la mobilité au sujet de ce problème, signalé lors de la commission « urbanisme et environnement » du 6 juin 2016 par Mme Schneider-Bidaux :

« Suite au réaménagement des routes de Drize et de Troinex l'an dernier il y a, en effet, un passage pour piétons qui pose un problème de visibilité.

Ce passage, situé sur la route de Troinex, avant le giratoire de Battelle, est en partie masqué par le nouveau mur de soutènement.

Étant au courant de cette problématique, la direction du génie civil (DGGC), propriétaire du fonds concerné et maître d'œuvre des travaux, a fait installer durant l'été dernier une barrière devant ledit passage, afin que les piétons soient obligés de se décaler au maximum sur la droite, et ainsi améliorer leur champ de vision par rapport à la route.

Cette mesure, même si elle permet d'améliorer la sécurité, ne donne pas, selon votre message, satisfaction. Dès lors, je m'occupe de prendre contact avec une personne de la DGGC pour analyser la situation et pour étudier les éventuelles améliorations.

Je vous tiendrai au courant du suivi dans les meilleurs délais ».

M. Lavorel conclut en relevant qu'il espère donc que des mesures complémentaires seront prises pour améliorer la situation et il remercie Mme Schneider-Bidaux d'avoir signalé ce problème.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

3. Fibre optique

M. Truan indique que, suite aux nombreuses questions reçues sur le sujet, la Mairie a écrit aux Services Industriels de Genève qui sont, dans le canton, chargés du déploiement de la fibre dans les différents quartiers et communes. Il donne lecture de la réponse reçue le 9 juin 2016 :

« Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier du 18 mai relatif à la mise en place de la fibre optique sur votre commune et vous apportons ci-après les précisions demandées.

Concernant le déploiement de la fibre optique dans les différentes zones de construction, nous soulignons que le raccordement au réseau de fibre optique n'est pas une obligation légale incombant à SIG, comme le sont par exemple la distribution électrique ou l'eau potable, et n'est pas subventionné par la collectivité. Ainsi, le respect de contraintes financières et de rendement nous empêche, à notre plus grand regret, de pouvoir envisager à l'heure actuelle le raccordement dans certains quartiers à faible densité de raccordement.

Soyez cependant convaincu que nous recherchons activement des solutions pour pouvoir amener des services de télécommunications performants dans toutes les zones d'habitation.

Une première étude d'opportunité pourrait permettre à SIG de chiffrer de manière empirique le coût de raccordement à la fibre optique de la commune de Troinex. Cette étude, à la charge de la commune, devrait être affinée par une étude préalable afin d'obtenir un chiffrage à plus ou moins 25 % de l'investissement nécessaire. Si le Client dispose déjà d'infrastructures pouvant permettre de faciliter le raccordement à la fibre des habitants, celles-ci seraient prises en compte dans l'étude proposée.

Nous espérons que ces quelques lignes auront pu clarifier la situation et, en vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations. »

La Mairie se propose donc de demander aux SIG une estimation du coût de l'« étude d'opportunité » qui devrait être financée par la commune ; si le montant n'est pas trop élevé et qu'il peut être financé par un poste du budget voté, l'Exécutif passera commande de cette étude ; si le coût est plus élevé, le sujet sera traité dans le cadre d'une commission.

4. Réponse aux questions posées par M. Duquesne lors du Conseil municipal du 9 mai 2016

Suite aux questions posées par M. Duquesne concernant l'emploi de différents produits dans les parcs et jardins de la commune, M. Truan donne lecture des réponses apportées par le service concerné :

Est-ce que le glyphosate est utilisé par votre service de la voirie ? Si oui, vous êtes-vous interrogés sur un plan pour l'arrêt de son utilisation à court terme et pour quelle date ?

Non, notre service de la voirie et des espaces verts n'utilise pas de produits contenant du glyphosate. Les produits utilisés sont tous autorisés par l'ordonnance fédérale sur les produits sanitaires et les personnes qui les utilisent possèdent le permis pour l'utilisation de produits phytosanitaires.

L'employé qui effectuait un traitement du gazon sur la place de la Mairie utilisait un fongicide, qui n'est pas dangereux pour la santé. Cependant, lorsque de tels produits sont utilisés dans le cadre professionnel, un équipement de protection doit être revêtu afin d'éviter certains risques (par exemple réaction allergique) si l'employé devait respirer une quantité anormale de produit, par exemple suite à un coup de vent ou une défectuosité du matériel. Ces produits sont cependant utilisés sans aucune protection particulière par les jardiniers amateurs par exemple, qui peuvent les acheter librement dans le commerce.

Ajoutons que si du glyphosate avait été utilisé pour traiter le gazon, il n'y aurait déjà plus du tout de gazon sur la place de la Mairie !

Quels sont les autres pesticides ou insecticides utilisés ? Avez-vous un plan pour l'arrêt de leur utilisation à court terme ?

Le service de la voirie utilise parfois (le moins souvent possible) les produits suivants :

Pour l'entretien du gazon, 3 types de traitements sont parfois utilisés, en cas de besoin uniquement (si une maladie est constatée par exemple, ou s'il y a une recrudescence de mousse ou de mauvaises herbes) :

- Fongicide : au maximum une fois par année et uniquement pour traiter une maladie (par ex. fil rouge). Exemple de produit utilisé : « Heritage Royal » (Schweizer).*
- Anti-mousse : à certains endroits, selon les besoins. Exemple de produit utilisé : « Osotex » (Maag).*
- Désherbant sélectif : en cas de besoin, au maximum 1 fois tous les 2 ans. Exemple de produit utilisé : « Dicotex » (Schweizer).*

Les autres traitements suivants sont parfois utilisés :

- Contre la pyrale du buis : 2 traitements par année en cas de besoin. Exemple de produit utilisé : DIPEC DF (insecticide biologique).*
- Contre les mauvaises herbes : le 95 % du désherbage effectué par nos employés se fait au gaz ou manuellement ; il y a parfois quelques situations où ces systèmes ne peuvent être utilisés ou seraient trop longs à mettre en œuvre, et où un désherbant est utilisé, mais toujours de manière très ponctuelle. Mais il s'agit toujours de produits autorisés qui ne contiennent pas de glyphosate. Exemple de produit utilisé : « VOLPAN » (Maag).*

Avez-vous déjà évoqué des solutions alternatives à l'utilisation de ces produits chimiques en vous inspirant de ce qui est déjà entrepris par les communes de Plan-les-Ouates et Carouge ?

Comme vous pouvez le constater et depuis plusieurs années déjà, notre service de la voirie est très attentif à utiliser des solutions écologiques pour l'entretien de nos espaces verts : il n'a recours que rarement et que si c'est vraiment nécessaire à des produits phytosanitaires. Par ailleurs, les produits utilisés ne contiennent jamais de glyphosate et sont tous autorisés par l'ordonnance fédérale sur les produits sanitaires.

Nous ne connaissons pas exactement quels produits et techniques sont utilisés par les services des espaces verts de Carouge et Plan-les-Ouates. Mais à notre connaissance, ces communes possèdent par exemple des terrains de football ou des parcs engazonnés qui nécessitent forcément, pour maintenir un gazon de qualité, l'utilisation de certains produits comme ceux mentionnés plus haut.

Nous espérons ainsi avoir répondu aux questions et inquiétudes de M. Duquesne.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

5. Fête des Promotions

M. Courbat rappelle que la fête des Promotions scolaires aura lieu le samedi 2 juillet prochain et il invite tous les membres du Conseil municipal (une invitation officielle de la Mairie leur sera envoyée) à

participer, aux côtés des autorités communales et des autorités scolaires, au traditionnel cortège qui partira de l'école dès 15h. Ce cortège sera suivi de la cérémonie officielle à 16h, avec des prestations des élèves de l'école, puis d'un lâcher de ballons vers 17h et du repas dès 19h30.

M. Courbat espère que les participants seront nombreux à cette belle fête communale. Il précise que la cérémonie de remise des dictionnaires, avec les élèves de 8P, se tiendra le mardi, comme chaque année, afin de raccourcir la durée de la partie officielle de la fête du samedi.

6. Sortie des aînés

M. Courbat indique que tous les participants furent ravis de cette sortie organisée le mercredi 8 juin dernier, dont la destination était le Papiliorama. La journée fut très réussie.

Le Président remercie la Mairie pour toutes ces informations.

Questions

S'agissant d'Internet, M. Forestier demande si, avant même de parler de fibre optique, il ne serait pas envisageable d'améliorer l'accès à Internet dans certaines zones de la commune où celui-ci est faible ; la connexion est par exemple catastrophique dans le quartier des Crêts, alors qu'elle est excellente au chemin Sous-le-Crêt, où il habite.

M. Niederhauser suppose que la puissance du débit dépend de l'opérateur et de l'abonnement souscrit.

M. Forestier souhaiterait savoir si l'infrastructure de base à l'avenue des Crêts est la même qu'au chemin Sous-le-Crêt. M. Niederhauser propose de se renseigner auprès de Swisscom.

Mme Schneider-Bidaux signale que Swisscom a réalisé des travaux à l'avenue des Crêts il y a moins d'une année.

Arrivée de Mme Beaud à 20h35.

4. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2015

Mme Tomassi a relevé deux fautes de forme dans le document : il est écrit « Libéraux » au lieu de « PLR » à la page 10 et il y a erreur sur les membres de la commission « Poste ». Elle demande par ailleurs si l'expression « membres désignés » désigne les membres qui ne sont pas élus. M. Niederhauser répond par l'affirmative.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président procède au vote :

- **À l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le projet de compte rendu administratif et financier pour 2015.**

5. Projet de délibération D127 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 18'000.- destiné à une étude de mobilité et d'accessibilité dans le secteur du chemin Lullin/route de Moillebin

Le Président cède la parole à Mme Tomassi, qui donne lecture du rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 6 juin 2016 (annexe 1).

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération suivante :

VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES FRAIS D'UNE ETUDE DE MOBILITE ET D'ACCESSIBILITE DU SECTEUR CHEMIN LULLIN / ROUTE DE MOILLEBIN

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la proposition de la Mairie de réaliser une étude afin de déterminer les choix à retenir en matière de mobilité et d'accessibilité dans le projet d'urbanisation des parcelles no 10175 et 10176 au chemin Lullin,

vu l'offre de prestations et d'honoraires du 27 avril 2016 du bureau Trafitec SA,
vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 6 juin 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver la réalisation d'une étude de mobilité et d'accessibilité concernant le secteur chemin Lullin et route de Moillebin qui portera notamment sur :*
 - *L'accessibilité aux futurs immeubles à construire sur les parcelles no 10175 et 10176 au chemin Lullin.*
 - *La problématique de la mobilité dans ce secteur ainsi que sur l'aménagement du tronçon du chemin Lullin situé entre la garderie d'enfants et le chemin de Roday.*
 - *L'aménagement éventuel d'un arrêt de bus supplémentaire à la route de Moillebin et/ou le déplacement éventuel de l'arrêt de bus existant.*
2. *D'ouvrir un crédit de CHF 18'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de CHF 18'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 62.331 "Routes communales - Amortissement du patrimoine administratif", de 2017 à 2021.*

Au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Mme Bernardet propose que les travaux réalisés il y a quelques années par une commission concernant le réaménagement de la route de Moillebin, notamment concernant l'arrêt de bus, soient transmis au bureau Trafitec, qui pourrait en avoir l'utilité.

M. Lavorel confirme que tous les éléments nécessaires seront fournis à ce bureau.

6. Rapports de commission concernant le projet de crèche à Troinex

Mme Latour donne lecture du rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 7 mars 2016 (annexe 2), puis Mme Hirsch lit le rapport de la commission « jeunesse, social, école » qui s'est tenue en même temps que la première commission (annexe 3).

Le Président ouvre ensuite la discussion.

En complément des deux rapports qui viennent d'être présentés, M. Calame évoque la visite riche en enseignements de la crèche de Cologny effectuée par les membres de la commission JSSEC et des représentants de l'Exécutif. Occupée à un taux de « 102 % » selon les termes de la directrice (des enfants ont dû être acceptés en urgence), la crèche neuve et très fonctionnelle de Cologny compte actuellement 62 places et autant d'enfants sur liste d'attente.

À la lumière de ces informations et compte tenu du fait que la population de Troinex devrait atteindre à peu près celle de Cologny dans les 15 à 20 ans à venir, le groupe des Verts encourage la poursuite de ce projet avec l'option la plus haute possible en terme de capacité d'accueil, au-delà des 50 places citées précédemment si les moyens financiers de la commune le permettent, d'autant plus si les places sont partagées avec la commune de Bardonnex.

Mme Schneider-Bidaux rappelle qu'une loi votée au Grand Conseil il y a quelques années, entrée en force aujourd'hui, oblige chaque commune à proposer des places de crèche ; à défaut, les communes doivent verser une contribution. Mme Schneider-Bidaux ajoute qu'elle trouve l'idée d'intercommunalité avec Bardonnex excellente.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote :

- **À l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la proposition de poursuivre l'étude portant sur le projet de crèche en zone sportive.**

La suite du projet sera traitée en commission « travaux publics et bâtiments ».

M. Lavorel précise que, compte tenu de l'importance du projet, un concours d'architecture devra être lancé, conformément aux lois sur les marchés publics ; aussi faudra-t-il un certain temps avant la réalisation du projet.

7. Proposition de motion M34 du groupe PDC : « Pour sécuriser la parcelle de la salle communale du côté de la route de Moillebin ».

Le Président donne la parole à M. Bourqui pour la présentation de la motion proposée par le groupe PDC et M. Bourqui donne lecture de la motion (annexe 4).

M. Calame, qui a pu constater lors du récent spectacle de fin d'année du parascolaire que de nombreux enfants partent effectivement en tous sens, s'exposant dangereusement à la circulation, est favorable à cette motion. Il estime cependant que certains points manquent, notamment la question liée au parking de la salle communale, non suffisamment sécurisé, puisque la haie le longeant est également discontinue. Ainsi, le groupe les Verts propose de renvoyer cette motion en commission « urbanisme et environnement » en y ajoutant la question du parking, ainsi qu'une étude plus générale sur tous les endroits dangereux pour la sécurité piétonne sur la commune ou au minimum dans le centre du village, ainsi que dans les quartiers des Crêts et Sous-le-Crêt. M. Calame rappelle d'ailleurs qu'une ancienne motion avait souligné la dangerosité de l'arrêt de bus Saussac en raison de l'absence de trottoir, de passage piétons et de visibilité.

Au nom du groupe PLR, M. Forestier soutient l'idée d'un travail de fond sur la sécurité piétonne dans l'ensemble de la commune, mais souligne le caractère urgent de la situation dans ce secteur spécifique, dans lequel beaucoup de choses doivent se passer prochainement. Le groupe PLR propose ainsi de renvoyer le sujet à la Mairie dans sa partie urgente – sécurisation de la zone avec par exemple un simple grillage, solution peu coûteuse et rapidement mise en œuvre – puis, de repenser l'ensemble de la sécurité de la commune dans le cadre de la commission « urbanisme et environnement ».

Mme Hirsch approuve la proposition du groupe PLR de dissocier la partie urgente du projet, de l'étude plus globale proposée par le groupe des Verts, dans le cadre de laquelle elle trouverait notamment intéressant d'entendre les conducteurs de Pédibus.

Pour M. Lavorel, il est parfaitement envisageable en tant que mesure d'urgence de poser une barrière provisoire (plutôt que du treillis, il suggère des chabourys, sans doute moins chers et plus facile à installer) et de renvoyer le sujet en commission. Il demande si l'idée serait de fermer complètement la parcelle ou de laisser tout de même des espaces pour laisser passer les piétons.

M. Bourqui indique que les problèmes de sécurité à l'origine de la motion concernent le centre de la parcelle, où au 1^{er} août le camion des pompiers se gare généralement (deux poteaux empêchent actuellement les véhicules d'entrée, mais pas n'empêchent pas les enfants de passer) et la grande ouverture sur la droite. Pour parer à l'urgence et avant de s'engager dans une réflexion de fond sur les points noirs de la commune en matière de sécurité, il estime qu'une barrière ou de simples bacs à fleurs assez grands pourraient suffire pour marquer clairement la limite du terrain aux enfants.

Le Président propose de voter la motion avec l'amendement tel que suggéré :

- **À l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal se prononce en faveur de mesures d'urgence pour sécuriser la parcelle de la salle communale du côté de la route de Moillebin et du renvoi du sujet en commission.**

8. Propositions individuelles et questions

Sens unique sur la route de Drize à partir du 27 juin : Mme Hirsch, a remarqué qu'un panneau annonce des travaux et la mise en sens unique dès le 27 juin à la route de Drize ; elle demande si la commune a reçu des informations à ce sujet et notamment si les bus continueront à circuler normalement et dans quel sens sera fermée la circulation.

M. Niederhauser répond que la mairie n'a pas reçu de détails à ce sujet. M. Lavorel propose de se renseigner et de faire suivre l'information.

Pollution de la Drize : Mme Reymond-Dorsay donne lecture de l'article suivant récemment paru et demande si la mairie a été informée du problème par les autorités cantonales :

« La faune de La Drize, qui s'écoule à Troinex (GE), a été rudement touchée. Une pollution a été mise au jour le 28 mai par des pêcheurs qui ont alerté le Service d'incendie et de secours. Au total, on dénombre 64 poissons et une centaine d'alevins morts sur 1,1 km. [...] L'ensemble des poissons peuplant La Drize a été tué à Troinex lors de cet épisode de pollution. Il faudra des mois pour que le cours d'eau se rétablisse, indique le chef du secteur pêche de Genève. »

M. Lavorel a seulement appris l'information en venant à la séance ; il se renseignera.

Mme Reymond-Dorsay ajoute que cette pollution aurait été causée par une piscine non correctement nettoyée et que le responsable est passible d'une amende allant jusqu'à CHF 60'000.-.

M. Forestier relève, sur le ton de la plaisanterie, qu'au vu des explications reçues plus tôt par M. Truan sur les produits utilisés par la voirie, la mairie peut être rayée de la liste des suspects !

Guide sur Frankenstein rédigé par une jeune Troinesienne naturalisée : Mme Hirsch cite un article de la Tribune de Genève consacré à Augusta Dunsterville, jeune Troinesienne naturalisée au cours de la précédente législature, qui a rédigé à l'occasion de son travail de maturité un guide sur « Frankenstein à Genève ». Celui-ci, édité par la fondation Bodmer, est en vente chez Payot. Mme Hirsch tenait à relever le mérite de cette étudiante.

Démission de M. Forestier : Mme Schneider-Bidaux, très surprise par l'annonce de la démission de M. Forestier, tient à dire qu'elle a beaucoup apprécié travailler avec lui, même s'ils n'ont pas toujours été d'accord. Elle reviendra également sur ce départ lors de la séance du mois de septembre.

M. Forestier remercie Mme Schneider-Bidaux pour ses paroles, qui le touchent particulièrement.

M. Botbol, président de la commission « urbanisme et bâtiments », dit sur le ton de la plaisanterie qu'il ne saura plus à qui donner la parole pendant les séances lorsque M. Forestier ne sera plus là.

Fête de la tomate : M. Lavergnat informe que la Fête de la tomate aura lieu les 8, 9 et 10 juillet prochains sur la place de Sardaigne, avec notamment au programme des informations sur l'agriculture à Genève.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h15.

Le Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

**Rapport de la commission
« urbanisme et environnement » du 6 juin 2016
Etude de mobilité et d'accessibilité dans le secteur du chemin
Lullin/route de Moillebin**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 6 juin 2016, la commission « urbanisme et environnement » s'est réunie afin d'étudier l'offre proposée par le bureau Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. pour une étude de mobilité et d'accessibilité dans le secteur du chemin Lullin/route de Moillebin.

L'objectif de l'étude est d'examiner plus en détail la problématique liée au développement futur de la parcelle dite « Salansonnet / Berthier » et plus précisément les questions liées à la mobilité.

En effet, les promoteurs de cette parcelle, qui souhaitent à terme construire des habitations sur cette parcelle, avaient initialement prévu une sortie du parking souterrain sur le chemin Lullin, au croisement avec le chemin piétonnier dit « des limaces », juste à côté de la garderie « Gaspard et Trottinette ».

La Mairie a donc souhaité éviter une sortie de parking à cet endroit et a pris contact avec les services de l'Etat pour savoir s'il serait possible de créer une sortie sur la route de Moillebin, à travers le cordon boisé. Après visites sur place par les services concernés, l'Etat a donné un accord de principe à cette solution, mais il convient maintenant de leur fournir toutes les informations utiles et pertinentes afin que cette dérogation soit formellement accordée. L'étude aura notamment pour but d'évaluer les reports de trafic liés à l'une ou l'autre des solutions.

Monsieur Savary, du bureau Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. a donc présenté aux membres de la commission son offre, avec tous les objectifs et éléments à prendre en compte.

Après une brève discussion sur le fond, puis sur les différents postes de l'offre concernant le montant des honoraires, le Maire a proposé de soumettre au Conseil municipal un crédit de CHF 18'000.- pour réaliser cette étude.

Le Président a mis au vote cette proposition, qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Je vous propose donc, chers collègues du Conseil municipal, de soutenir la décision de la commission « urbanisme et environnement » et de voter le crédit d'étude proposé.

Troinex, le 8 juin 2016

Christine Tomassi

Rapport sur la commission « travaux publics et bâtiment » du 7 mars 2016 qui s'est tenue conjointement avec la commission Jeunesse, Social, Ecole.

Les commissions sont présidées par MM. Calame et Forestier respectivement.

Résumé :

L'objectif de cette séance de la commission TP& bâtiment était de décider de la poursuite de l'étude de faisabilité incluant maintenant une crèche en zone sportive.

Les 6 membres présents de la commission ont voté à l'unanimité la poursuite de cette étude de faisabilité et l'obtention d'un projet chiffré et plus détaillé.

L'objet de ce rapport est la présentation de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau BPF Architectes et Associés SA, pour l'implantation d'un bâtiment dans la zone sportive comprenant :

Crèche (le nouvel élément), restaurant, locaux et vestiaires pour le tennis-club, local pour els jeunes, local technique, WC publics.

- Un premier projet sans crèche avait été présenté au CM précédemment, mais avait été refusé pour un coût jugé trop important.
- Un projet avec crèche avait été refusé par le département de M. Hodgers, car situé en zone sportive.
- Une autorisation de construire est toutefois toujours valable pour les infrastructures du projet initial, celui sans crèche.
- Après une nouvelle discussion récente entre M. le Maire et le conseiller d'Etat A. Hodgers, l'inclusion d'une crèche pourrait bénéficier d'une dérogation. Assortie de la recommandation que les locaux de la crèche soient raisonnables et que le projet dans son ensemble s'intègre bien dans le secteur.

Ainsi la Mairie souhaite relancer le projet de faisabilité sur la base de cette nouvelle donnée et qui est l'objet présente commission.

M. Niederhauser précise toutefois qu'il s'agira de présenter le projet complet au département pour s'assurer de la validité de l'autorisation de construire, mais ne pense pas que cela posera problème.

M. Freiburghaus, qui présente l'étude pour le compte du bureau BPF Architectes, précise que le but de celle-ci est de fournir des données quantitatives pour les surfaces et volumes. Les données de base du 1^{er} projet ont été reprises en y intégrant la crèche.

D'après l'exécutif de la commune il fait sens de réunir dans une même structure crèche, infrastructures du club de tennis et WC public :

- Pour contenir l'emprise au sol
- Optimiser les dépenses
- Faire cohabiter sportifs et (très) jeune public, voire futurs joueurs de tennis

Actions convenues entre la Mairie et la commission TP&bâtiment après discussion lors de cette séance et à entreprendre sont les suivantes :

- Chiffrer et intégrer les coûts supplémentaires, tel que le déplacement du court n° 4. Une étude de faisabilité antérieure à la présente et réalisée par M. Bugna, avait mis en lumière que l'emplacement préférable pour le club-house était le court n°4.

- S'assurer que la proximité de la déchetterie et d'une crèche en matière d'hygiène/bruit ne soit pas incompatible, tout en sachant que la Mairie est favorable au maintien de la déchetterie à son emplacement actuel.
- Organiser un concours pour la réalisation finale de ce projet, pour l'architecture (et aussi pour l'exploitation de la crèche).

Fait à Troinex, le 10 mai 2016

Sabine Latour, rapporteur

Chères et chers collègues,

La commission « JJSEC » s'est réunie avec la commission « Travaux publics et bâtiments » pour discuter d'un projet de crèche ; cette crèche se trouverait intégrée dans le nouveau club-house, bâtiment comprenant un restaurant, des locaux pour le tennis club, un local pour les jeunes et des WC publics.

Un préavis défavorable avait été donné par le département en raison de la zone sportive qui nécessite une dérogation pour y mettre une crèche.

Lors d'une récente rencontre entre la Mairie et le Conseiller d'Etat M. Hodgers, ce dossier a été rediscuté. Il en est ressorti une possibilité de dérogation, à condition que les locaux de la crèche soient raisonnables et que le projet dans son ensemble s'intègre bien dans le secteur.

La Mairie a donc souhaité relancer l'étude de faisabilité et a demandé à M. Chave, partenaire d'Amalthée, société gérant des crèches, de présenter ce dossier aux deux commissions.

M. Chave a présenté différents tableaux synthétisant l'étude de faisabilité d'une crèche, en particulier, l'évaluation du nombre de places de crèche par commune : tenant compte des besoins de la commune de Troinex, la capacité d'accueil de la crèche se situe entre 20 et 26 places, et si l'on associe la commune de Bardonnex à ce projet, alors le nombre de places à prévoir est estimé entre 35 et 50.

Le fait que Troinex possède un jardin d'enfants qui accepte les enfants dès l'âge de 24 mois a été pris en compte, ces deux structures étant totalement différentes. Une crèche s'adresse en particulier à des familles dont les deux parents travaillent. Elle est ouverte de 07h30 à 18h30. Un jardin d'enfants est une structure de socialisation.

Le budget de fonctionnement pour une crèche de 38 places se monte à CHF 1'444'764 la première année, alors que pour une crèche de 54 places, il se monte à CHF 2'030'782. Il faut savoir que ces coûts correspondent surtout aux frais du personnel. Le coût d'une place d'accueil se monte dès lors à CHF 38'020.- pour une crèche de 38 places et à CHF 37'607.- pour une crèche de 54 places.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont principalement constituées de la contribution des parents qui dépend de la capacité économique des familles, de la subvention du fonds d'équipement communal, de la subvention cantonale en relation avec la péréquation financière intercommunale à raison de CHF 10'000.- par place, de la subvention fédérale et bien sûr de la subvention de la commune.

M. Chave a présenté ensuite quelques exemples d'organisations juridiques qui ont des niveaux d'implication au niveau opérationnel tout-à-fait différents, telles que :

- Crèche municipalisée – la commune est garante du budget et le personnel est employé communal, c'est-à-dire que la procédure d'engagement est faite par la commune (entre 18 et 40 collaborateurs) ce qui est très lourd.
- Fondation (groupements intercommunaux) – la commune met en place des structures d'accueil, maîtrise le développement des places et les budgets. La Fondation gère la structure dans le cadre d'un budget accepté par le Conseil de Fondation. Elle peut être de droit privé ou public. Les membres faisant partie du Conseil de Fondation devront libérer de leur temps pour la gestion de cette Fondation.
- Association qui a une relation de subventionnement entre la commune et la structure et pour laquelle l'exploitation est confiée à une association telle que pop e poppa.
- Autres types d'associations.

Mme Guex-Crosier, adjointe de la commune de Bardonnex et présente à cette séance, nous a informés que la commune de Bardonnex était intéressée par une collaboration avec la commune de Troinex. L'idée serait plutôt de prévoir la création d'une Fondation intercommunale sur le modèle de l'EMS de Drize.

Il faut savoir qu'il est tout-à-fait envisageable de projeter la construction d'une crèche de 54 places et d'exploiter le bâtiment pour 38 places seulement dans un premier temps afin de diminuer les frais de fonctionnement.

Même si aucun sondage formel n'a été fait à Troinex, il semble que la tendance actuelle concerne deux modes de garde : soit maman de jour et crèche, soit crèche et famille.

La longue liste d'attente dans les crèches montre clairement que les places en crèche sont les plus demandées.

Les membres de la commission JSSEC vous recommandent donc à l'unanimité d'accepter le projet de création d'une crèche sur la commune de Troinex.

Véronique Hirsch, rapporteur

MOTION M 34

De Madame Christine Tomassi et de Monsieur Sébastien Bourqui,
conseillers municipaux membres du groupe PDC de Troinex

Pour sécuriser la parcelle de la salle communale du côté de la route de Moillebin

La parcelle de la salle communale est un terrain de jeu privilégié de nombreux enfants, notamment lors de grandes manifestations populaires ou d'activités parascolaires. Toutefois, la sécurité du lieu en regard de la route de Moillebin et de son trafic n'est pas optimale.

Une haie discontinue fait barrière mais ne remplit pas pleinement son rôle en son milieu ou à son extrémité proche de l'arrêt de bus. La configuration des lieux comporte des risques pour des enfants dont l'attention est accaparée par le jeu voire, pour les plus jeunes, qui échappent à l'attention de leurs parents. A noter encore que nombre de manifestations se poursuivent à la nuit tombée.

A cela s'ajoute le sentier pédestre longeant la parcelle qui débouche sur la route de Moillebin sans aucun passage piéton (à proximité de l'arrêt de bus).

Considérant

- La tenue sur cette parcelle d'événements tels que promotions scolaires ou célébrations du 1^{er} août qui réunissent un grand nombre d'enfants
- Les activités parascolaires organisées dans les locaux de la salle communale
- De manière générale, le nombre d'enfants jouant sur cette parcelle à proximité de la route de Moillebin
- Le trafic de voiture transitant par la route de Moillebin
- La haie discontinue qui fait seule office de « barrière » entre la parcelle et la route
- Un chemin pédestre venant de la salle communale et s'arrêtant brutalement sur la route, sans raccord à un passage piéton ou un trottoir.

Le groupe PDC Troinex propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à :

- Etudier toute solution permettant une séparation sécurisée entre l'espace vert de la salle communale et la route de Moillebin
- Etudier la possibilité de compléter l'aboutissement du chemin pédestre par un passage piéton.